

# SIA DU CHAPY

Compte-rendu de la commission syndicale  
Réunion en séance publique le mardi 8 octobre 2019 à 18h30  
En salle du Conseil Municipal en Mairie de LAMOURA

Séance ordinaire

Date de convocation : 27 septembre 2019

Date d'affichage : 16 octobre 2019

**Présents titulaires :** Mme Marie-Claire ROBEZ-MASSON, MM Nicolas GINDRE, Christian BIENMILLER, Jean-Louis MICHARD, Joël GAUTHIER et Joël DURIF,

**Présents suppléants :** Mme Agnès ROUSSEAU,

**Absents excusés :** Mme Emilie RAFFIN suppléée par M. Joël DURIF, M. Michel PRUVOT suppléé par M. Joël GAUTHIER, Alain ROLANDEZ suppléé par M. Jean-Louis MICHARD,

**Invité :** M. Raphaël PERRIN,

M. Joël GAUTHIER est nommé **secrétaire de séance**.

Monsieur GINDRE donne lecture du courrier de M. Michel PRUVOT qui remercie les membres du syndicat pour leurs témoignages de sympathie suite au décès de son épouse. Les membres du syndicat ont une pensée pour M. Michel PRUVOT.

Monsieur GINDRE donne lecture de l'ordre du jour et informe qu'une visite de la société SOGEDO à Lyon est prévue pour le lundi 18 novembre.

## 1. Approbation du compte-rendu de la réunion du 25 juin 2019.

En l'absence de commentaire le compte-rendu est adopté à **4 voix pour et une abstention** de M. DURIF absent à la réunion précédente.

## 2. Bilan des travaux 2019 :

- L'entreprise RABASA a réalisé les travaux de détournement du réseau traversant une parcelle constructible à droite de l'HLM du Dime à Septmoncel. Ces travaux étaient à la charge du syndicat pour un coût de 7 500,00 €HT et 8 820 €TTC pour la partie haute et de 7 350,00 €HT et 8 820,00 €TTC pour la partie basse, travaux réalisés conformément au devis,
- Dans le cadre du renouvellement des équipements prévus dans le contrat d'affermage, la société SOGEDO a changé la pompe gaveuse (7 280,00 €HT) et la douche de sécurité (1 720,00 €HT) sera installée prochainement,
- La mise en sécurité du poste de relèvement du Manon sera réalisée cet automne avec le remplacement de l'échelle,

- Le portail entre la STEP et la déchetterie sera installé par l'entreprise Marcou, le massif béton pour la pose du portail a été réalisé par la SOGEDO,
- L'installation de la télé surveillance sur le poste de relevage de la frairie est repoussée au printemps,
- Travaux réalisés par l'entreprise Cortinovis au Manon : pose d'un regard de branchement et remplacement d'un tampon de regard pour un montant de 1 028,20 €HT (1 233,84 €TTC).

Monsieur BIENMILLER demande s'il reste des passages caméra à effectuer : le président répond oui et confirme que le syndicat est à jour.

### 3. Délibération sur le projet du PNR contre la pollution de la Bienne :

Monsieur le président informe les élus du SIA, du courrier reçu de monsieur DEVILLERS au sujet du projet du PNR de lutte contre la pollution de la Bienne ; celle-ci s'avère fortement et durablement dégradée par des substances toxiques dont l'état de contamination peut être comparé à celui observé en aval de bassins industriels situés sur la Loire ou la Seine.

La mission du PNR serait d'apporter une aide complémentaire aux collectivités en charge de l'assainissement, pour maîtriser les eaux usées non domestiques déversées par les entreprises industrielles ou artisanales, qui peuvent dégrader les réseaux, engendrer des dysfonctionnements des stations d'épuration, contaminer les boues d'épuration et/ou causer une pollution du milieu récepteur. Le rejet de ces eaux non domestiques peut donc avoir des conséquences sur les coûts d'exploitation et d'entretien des réseaux et des stations.

Le Parc propose de porter une nouvelle opération collective sur 3 ans, pour la réduction des toxiques sur la Bienne, afin d'accompagner les 22 collectivités en charge de l'assainissement concernées par des effluents non domestiques mais aussi d'assurer l'interface entre les collectivités et les entreprises industrielles et artisanales.

Dans la mesure où il y aurait une volonté collective, l'Agence de l'eau RMC s'engage à hauteur de 50% du projet dont le coût total est de 129 334,70 €TTC ; le reste à charge reviendrait au PNR via le budget hors-GEMAPI soit une dépense annuelle de 21 555,78 €TTC par an.

Aucune participation financière n'est demandée aux collectivités en charge de l'assainissement en ce qui concerne l'ingénierie, les actions de communication, les analyses et les études des effluents émanant des entreprises.

Il convient donc de délibérer pour mandater le Parc dans cette mission auprès des entreprises. Le syndicat quant à lui s'engage à procurer toutes informations utiles au PNR, à mettre à jour son règlement d'assainissement, à prendre les arrêtés de rejets si nécessaire et à nommer un représentant pour le comité de pilotage.

Les membres du syndicat décident d'adhérer à ce projet et messieurs GINDRE et MICHARD se proposent comme délégué.

Le comité syndical prend acte et la **délibération est votée à l'unanimité.** N°399611906

#### 4. Délibération sur l'indemnité allouée au Receveur Municipal :

Au vue de l'installation d'un nouveau trésorier en date du 1<sup>er</sup> avril 2019, le président expose qu'il convient de délibérer à nouveau sur les conditions d'indemnités à octroyer à madame Andrée GINGOMARD, receveur municipal.

*Arrivée de madame Marie-Claire ROBEZ-MASSON.*

Après discussion, le comité syndical décide de reconduire la délibération précédente pour l'année 2019, à savoir d'opter pour une « indemnité de conseil » au taux de 70% et d'accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires.

Le comité syndical prend acte et la **délibération est votée à l'unanimité.** N°399611907

#### 5. Restitution de l'étude SIDEC sur le transfert des compétences eau et assainissement :

Monsieur le président informe du résultat de la phase 3, relative au transfert de compétence eau et assainissement, des 3 communautés de communes la Grandvallière, la station-des Rousses Haut-Jura et Arcade, en rappelant que le syndicat du Chapy étant en partie sur la station-des Rousses Haut-Jura y a été associé.

A ce jour la compétence est communale ou syndicale ; dans un premier temps des diagnostics ont été réalisés et la phase 3 relate les résultats et émet des propositions.

La question se pose aussi de savoir si la communauté de communes Haut-Jura St-Claude pourra restituer les résultats de la 1<sup>ère</sup> phase avant les élections municipales de 2020.

L'autre problématique étant que les contrats d'affermage se terminent majoritairement fin 2023.

Cependant 2 scénarii ont été proposés :

##### 1. Scénario A :

- a. Création d'un service assainissement sur le périmètre de la CC Grandvallière avec un taux de renouvellement de 1,3% et un tarif ciblé par la collectivité de 2,68€/m<sup>3</sup>. La simulation serait, pour une facture de 120 m<sup>3</sup>, de 373€TTC (3,11€/m<sup>3</sup>) redevance de modernisation comprise.
- b. Création d'un service assainissement sur le périmètre de la CC Grandvallière avec un taux de renouvellement de 1% et un tarif ciblé par la collectivité de 2,35€/m<sup>3</sup>. La simulation serait, pour une facture de 120 m<sup>3</sup>, de 330€TTC (2,75€/m<sup>3</sup>) redevance de modernisation comprise.
- c. Création d'un service assainissement sur SMHR et Bois d'Amont avec un taux de renouvellement de 1,3% et un tarif ciblé par la collectivité de 1,37€/m<sup>3</sup>. La simulation serait, pour une facture de 120 m<sup>3</sup>, de 200€TTC (1,67€/m<sup>3</sup>) redevance de modernisation comprise.

##### 2. Scénario B :

Création d'un service assainissement sur le périmètre des 3 CC (hors SIA du Chapy) avec un taux de renouvellement de 1,3% et un tarif ciblé par la collectivité de 1,32€/m<sup>3</sup>. La simulation serait, pour une facture de 120 m<sup>3</sup>, de 193€TTC (1,61€/m<sup>3</sup>) redevance de modernisation comprise.

La situation serait la plus intéressante dans le cas du scénario B mais il reste à définir les modalités de réalisation de ce scénario.

Pour information le SIA du Chapy pour une facture de 120 m<sup>3</sup> est à 272€TTC, soit 2,27€/m<sup>3</sup> avec la part du délégataire et la redevance de modernisation comprises, et les gros travaux ont été réalisés à ce jour. De plus le SIA n'a plus d'emprunt.

En conclusion une autre question se pose, y a-t-il un réel intérêt à créer un service d'assainissement et à le gérer en direct sans délégation de service public.

Monsieur le président demande à M. PERRIN invité à la réunion ; où en est la CC Haut-Jura-St-Claude :

-M. PERRIN relate que suite aux premiers résultats de l'étude un certain nombre de questions se posent. La situation est très disparate avec notamment des investissements variables entre les communes à jour de leurs travaux et les autres ; investissements qui restent par ailleurs à évaluer. Il informe aussi que le SIA du Chapy reste un modèle dans le haut-jura, en avance sur les investissements, avec des travaux réalisés et une dette à zéro.

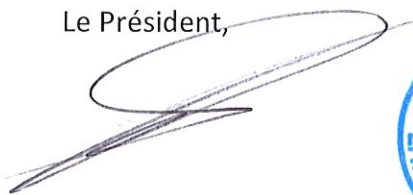
Les élus sont très partagés entre ceux en attente de la prise de compétence et les autres, sachant également qu'une autre question est en suspend à savoir la fusion des communautés de communes. Cependant l'étude également réalisée par le SIDEC avance même si elle est en décalée et la restitution de la première phase est prévue avant les élections de 2020 dans la mesure du possible.

## 6. Informations et questions diverses :

- Monsieur GINDRE est mécontent du retard pris dans le reversement des recettes d'assainissement et du suivi des impayés pour lesquels il s'investit grandement depuis un an.
- Le bilan financier du syndicat est satisfaisant et la situation est saine en raison du dynamisme du secteur lié aux constructions sur les deux communes.
- En raison du changement de la pompe gaveuse et du peu de boues, il n'y aura pas de campagne de déshydratation cet automne ; elle est reportée au printemps 2020.
- Les taux de cuivre sont rentrés dans la norme avec 683 mg/kg de matière sèche.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 10.

Le Président,



Nicolas GINDRE



La secrétaire,



Joël GAUTHIER